

Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement du 7^e arrondissement
Séance du 29 janvier 2015

Vœu relatif à un plan d'action pour améliorer la propreté des rues
du 7^e arrondissement

présenté par les Élus et les Associations du 7^e arrondissement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-12 et L. 2511-24 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 7^{ème} arrondissement ;

Vu l'article 31 du règlement intérieur du Conseil du 7^{ème} arrondissement ;

Considérant qu'une majorité d'habitants du 7^e arrondissement ne sont pas satisfaits du niveau de la propreté à Paris ;

Considérant que les charges de nettoyage ont considérablement augmenté par suite de l'aménagement des berges de Seine et de son impact sur l'esplanade des Invalides, ce qui désorganise l'ensemble du service de propreté lié au 7^e arrondissement ;

Considérant que le bilan social de la Division de la Propreté et de l'Eau pour le 7^e arrondissement fait apparaître un taux d'absence compressible élevé (10,7 % pour 1 an supérieur à la moyenne parisienne de 9,83%), et surtout que ce taux atteint 25% pour l'atelier de propreté de la Tour Eiffel et 18% pour celui des Invalides, chargés du nettoyage des berges de Seine le matin, trahissant un malaise des agents et une mauvaise organisation des services;

Considérant que l'organisation du nettoyage des rues n'est pas répartie de façon optimale dans la journée suite notamment au prélèvement massif des effectifs pour assurer le matin la propreté des berges de Seine au détriment de l'ensemble des rues de l'arrondissement ;

Considérant que le remplacement des sacs des corbeilles de rues (RDP) n'est pas suffisamment fréquent, ce qui incite à des dépôts sauvages qui sont ensuite particulièrement difficiles à éradiquer ;

Considérant que les rues commerçantes de l'arrondissement doivent faire face au pillage des poubelles avant leur ramassage par les bennes ;

Considérant que le nettoyage des espaces utilisés pour les marchés alimentaires obéit à un rythme trop aléatoire du passage des engins de nettoyage ;

Considérant que la nouvelle poubelle « Bagatelle » ne répond en rien par ses caractéristiques (diamètre bien inférieur au RDP antérieur) aux besoins et notamment sur les sites touristiques ;

Sur proposition des Élus et les Associations du 7^e arrondissement, le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) du 7^e arrondissement émet un vœu que la Maire de Paris présente au plus vite son plan d'action pour améliorer la propreté des rues de Paris, comprenant nécessairement :

- **un volet pour lutter contre l'absentéisme compressible par une meilleure prise en compte de la pénibilité**
- **une meilleure répartition des opérations de nettoyage dans la journée et une meilleure régularité dans la semaine, pour garantir un état constant de propreté ainsi que le recours à des prestataires extérieurs dont l'action sera à évaluer**
- **l'augmentation du nombre de corbeilles de rues (RDP) et une fréquence plus élevée de renouvellement de leurs sacs**
- **l'accroissement du nombre de containers dans les rues commerçantes pour empêcher les dépôts sauvages**
- **le droit à l'expérimentation pour répondre aux spécificités du 7^e arrondissement concernant le tri et la lutte contre la prédation des corneilles**
- **l'amélioration de la régularité du ramassage des ordures ménagères et des poubelles de tri afin de faciliter le travail des gardiens et gardiennes**